

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 85/460 du 8/04/85
Portant nomination de Mademoiselle
MOKOKO Lucienne Virginie en qualité
de Directrice de la Coopération et de
la Législation.

LE PREMIER MINISTRE.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les indemnités
de fonctions allouées à certains responsables administratifs ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du
Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Mademoiselle MOKOKO Lucienne Virginie, Magistrat de
2^e Grade, 2^e Groupe, 1^{er} échelon, est nommé Directrice de la
Coopération et de la Législation au Ministère de la Pêche et de la
Pisciculture.

ARTICLE 2. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures
contraires au Présent décret.

.../...

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 8 Avril 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de la Pêche et
de la Pisciculture.



Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Finances et du Budget.

OSSEBI DOUNIAM.-

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de la
Fonction Publique, et de la
Prévoyance Sociale.



Itihi OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-

Bernard COMBO MATSIONA.-

